



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria, établi conformément à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 29 novembre 2002 (S/2002/1305)**

#### **I. Introduction**

1. Par une lettre datée du 29 novembre 2002 (S/2002/1305) émanant de son président, le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur : a) la situation générale au Libéria; b) les préparatifs, conditions et état de préparation pour la tenue d'élections libres et régulières; c) la situation dans le domaine des droits de l'homme. Le présent rapport fait suite à cette demande.

#### **II. Situation en matière de sécurité**

2. Comme je l'ai indiqué au cours de la dernière réunion d'information sur le sujet tenue à l'intention du Conseil le 17 janvier 2003, le problème le plus important qui se pose au Libéria découle de la poursuite de l'insurrection du mouvement rebelle Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), dont les combattants ont attaqué les forces gouvernementales et conquis des territoires dans plusieurs parties du pays. Au début de février 2003, après avoir pris Bopolu, ville principale du comté de Gbarpolu, les combattants du LURD seraient arrivés à une trentaine de kilomètres de Monrovia avant que l'armée libérienne ne réussisse à les repousser de plus de 75 kilomètres. La situation demeure néanmoins extrêmement instable, et les rebelles tiendraient fermement plusieurs villes, dont Fassama et Kolahun, ainsi que la plupart des autres villes du comté de Lofa, y compris Zorzor et Voinjama, où ils ont établi leur quartier général.

3. L'offensive lancée récemment par les rebelles a coïncidé avec une évolution inquiétante de la situation aux frontières du Libéria avec la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone. Dans le cadre du violent conflit qui ravage la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, des combats intenses ont également opposé les forces gouvernementales et les rebelles dans l'ouest de ce pays, à la frontière du Libéria. Le Gouvernement libérien a rejeté les allégations selon lesquelles il serait impliqué dans la crise qui sévit en Côte d'Ivoire, et affirmé au contraire que la situation dans ce pays résulte d'activités incontrôlées de rebelles dans toute la sous-région, activités dont le Libéria lui-même continue à souffrir. Le Gouvernement libérien a récemment transféré des éléments de ses forces armées vers sa frontière orientale avec la Côte d'Ivoire pour empêcher que les combats dans ce pays ne s'étendent au



Libéria, en particulier à la suite d'informations faisant état d'une incursion armée dans la ville frontière libérienne de Gbein, au cours de laquelle deux soldats libériens ont été tués. Selon les autorités, cette attaque aurait été lancée par des combattants libériens appartenant à un ancien groupe rebelle, le Mouvement de libération uni pour la démocratie au Libéria (ULIMO), qui s'étaient fait passer pour des soldats des unités frontalières du Gouvernement ivoirien. Le Gouvernement libérien s'est plaint de cet incident à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et aurait pris des mesures avec les autorités ivoiriennes pour améliorer la sécurité des frontières. Le Ministre libérien de l'information a indiqué qu'il était possible que des mercenaires libériens aient participé au conflit ivoirien, mais il a souligné qu'aucun élément des forces gouvernementales n'y était mêlé.

4. De manière analogue, à la frontière avec la Sierra Leone, des hommes armés continuent à traverser la frontière à partir du Libéria, et certains d'entre eux se livreraient à des activités de pillage et de harcèlement de grande envergure dans des villages situés à l'intérieur de la Sierra Leone. Au cours de la semaine dernière, depuis que les LURD ont pris le contrôle des parties du comté de Cape Mount qui se trouvent à la frontière de la Sierra Leone, on a enregistré l'arrivée de quelque 6 000 réfugiés libériens. Durant la même période, au moins 247 soldats des Forces armées du Libéria se sont enfuis en Sierra Leone. D'après mon Représentant spécial pour la Sierra Leone, le Gouvernement sierra-léonais commence à être fortement préoccupé par la situation et craint que la capacité du camp d'internement construit il y a quelques mois pour recevoir les quelques éléments armés qui venaient du Libéria ne soit pas suffisante. De plus, toute contre-attaque lancée par les forces gouvernementales libériennes risque de provoquer un nouvel afflux de réfugiés en Sierra Leone, voire peut-être de combattants des LURD, et le risque de voir des éléments armés éluder les procédures de tirage, comme certains ont essayé de le faire, s'en trouverait accru. Ceci dit, depuis que les forces sierra-léonaises et onusiennes ont commencé à effectuer des patrouilles conjointes à la frontière, le nombre d'incursions signalées a diminué, encore que certains rapports fassent état de tirs sporadiques en provenance du côté libérien de la frontière. Le 14 janvier 2003, le consulat de la Côte d'Ivoire à Monrovia a adressé à mon Représentant au Libéria une note verbale l'informant de la présence présumée, dans la ville ivoirienne de Guiglo, d'un ancien commandant du Front révolutionnaire uni (RUF), Sam Bockarie, qui, avec quelques-uns de ses partisans, aurait participé aux combats dans la région. Il aurait également pillé des villages ivoiriens et vendu son butin à la frontière avec le Libéria.

### **III. Situation politique**

5. Entre-temps, le climat politique général dans le pays reste tendu et instable, bien que l'état d'urgence ait été levé en novembre 2002. Les manifestations publiques sans approbation préalable sont interdites et la Conférence nationale sur la paix et la réconciliation, dont les travaux ont commencé en août et ont été suspendus en septembre 2002, semble avoir perdu l'élan nécessaire pour faire progresser le processus de paix. Le fait que ce processus n'inclut pas toutes les parties prenantes, y compris les hommes politiques en exil, semble avoir mis en doute sa crédibilité. Néanmoins, à l'approche des élections législatives et présidentielles prévues pour

octobre 2003, quelques importants dirigeants de l'opposition en exil sont récemment rentrés au Libéria et ont repris leurs activités politiques.

6. Comme il est largement reconnu que la poursuite de l'insurrection armée empêche tout discours politique pacifique au Libéria, les initiatives prises pour amener le Gouvernement et les LURD à la table des négociations sont de la plus haute importance. À cette fin, à la suite d'efforts préparatoires menés récemment sous les auspices du Parlement de la CEDEAO, une réunion a été organisée à Freetown du 7 au 9 février 2003 entre des parlementaires de la CEDEAO, des membres de la société civile et des membres des conseils interreligieux des pays de l'Union du fleuve Mano, d'une part, et des représentants du groupe dissident des LURD, de l'autre, en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit au Libéria. À la fin de cette réunion de trois jours, des parlementaires de la CEDEAO et les représentants des LURD sont convenus de poursuivre le dialogue qu'ils avaient engagé et de rester en contact par l'intermédiaire des conseils interreligieux des trois pays de l'Union du fleuve Mano. Le Parlement de la CEDEAO a en outre décidé de poursuivre activement ses efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de la crise au Libéria, tandis que les représentants des LURD se sont engagés à trouver une solution pacifique d'ici à la fin de l'année. Les représentants des LURD sont également convenus d'engager un dialogue avec le Gouvernement libérien dans un lieu et à une date à définir avec l'aide du Parlement de la CEDEAO, du conseil interreligieux du Libéria et de divers organes internationaux.

7. Il semblerait également qu'en raison de la porosité des frontières et des accusations du Libéria selon lesquelles les LURD bénéficieraient d'un appui extérieur, une coopération au niveau sous-régional soit indispensable pour permettre à la paix au Libéria de tenir. C'est la raison pour laquelle le fait qu'un deuxième sommet n'ait pas été organisé à Rabat pour examiner les progrès accomplis et déterminer la marche à suivre, à la suite de l'accord conclu en février 2002 entre les dirigeants des trois pays voisins de l'Union du fleuve Mano, a été considéré comme un échec majeur compromettant les perspectives de paix au Libéria.

8. Les difficultés internes et la situation au niveau sous-régional ont fortement entravé le relèvement économique. Compte tenu du caractère limité de l'assistance et des investissements étrangers et du fait que le Gouvernement consacre plus de 60 % de son budget aux dépenses militaires, la croissance a marqué un coup d'arrêt et le taux de chômage serait supérieur à 80 %. Le Gouvernement continue à rejeter la responsabilité de cette situation économique déplorable et des souffrances qu'elle engendre sur la rébellion et sur ce qu'il considère comme des sanctions injustes, injustifiées et arbitraires du Conseil de sécurité.

9. Entre-temps, les autorités ont pris des mesures pour réglementer l'exploitation et la commercialisation de diamants dans le cadre du processus de Kimberley, en vue d'en tirer des revenus. Le Gouvernement a également essayé d'instaurer un contrôle sur le commerce du bois et le commerce maritime en chargeant la société d'audit Deloitte & Touche de mettre en place un système de gestion pour ces secteurs. Ces mesures ont été prises en réponse à des allégations concernant le mauvais usage des fonds provenant de ces secteurs, et suite au paragraphe 10 de la résolution 1408 (2002) dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement libérien de prendre d'urgence des mesures, notamment par la mise en place de régimes d'audit transparents et vérifiables sur le plan international, en vue de garantir que les revenus qu'il tire du registre libérien d'immatriculation des

navires et de la filière bois sont utilisés à des fins sociales, humanitaires et de développement légitimes et ne le sont pas en violation de la résolution 1408 (2002). Le Gouvernement libérien devait faire rapport au Comité créé par la résolution 1343 (2001) sur les mesures prises et les résultats de ces audits trois mois au plus tard après la date d'adoption de la résolution 1408 (2002). L'arrangement proposé a cependant été mis en échec récemment quand la société d'audit, citant des pressions politiques non précisées à l'étranger, a résilié son contrat relatif à la fourniture des services requis. Dans l'intervalle, la société VISCON, filiale de Deloitte & Touche, a été chargée par les autorités libériennes de procéder à l'exécution de la deuxième phase du projet à titre temporaire, en attendant qu'une nouvelle société d'audit ait pu être sélectionnée.

#### **IV. Tenue d'élections libres et régulières : préparatifs, conditions et état de préparation**

10. Le Gouvernement libérien a affirmé que, quelle que soit la situation dans le domaine politique et dans celui de la sécurité, il est résolu à poursuivre les préparatifs en vue de la tenue des élections législatives et présidentielles prévues pour octobre 2003. Il a également promis de donner des chances égales à tous les candidats et autres parties intéressées et de garantir des conditions propres à assurer le déroulement d'un scrutin crédible et démocratique.

11. De l'avis général, il faudra néanmoins surmonter plusieurs obstacles si l'on veut que des élections libres et régulières aient lieu dans les délais prescrits, notamment la cessation immédiate des hostilités, la conclusion d'un accord de paix avec les LURD, la reconstitution de la Commission électorale et le déploiement d'une force de stabilisation internationale chargée d'assurer la sécurité publique avant, pendant et après la période électorale. On fait également valoir que la clause prévoyant l'obligation de résider dans le pays depuis 10 ans, énoncée à l'article 52 de la Constitution, constitue un grave obstacle à la tenue d'élections présidentielles régulières car, de l'avis de certains groupes de l'opposition, son application entraînerait la disqualification de plusieurs candidats de l'opposition qui ont dû chercher un asile dans des pays étrangers pour assurer leur sécurité. Le Président Taylor a fait savoir à maintes reprises aux Libériens résidant à l'étranger, en particulier aux détenteurs de la « carte verte » conférant le statut de résident permanent aux États-Unis, qu'ils ne seraient pas autorisés à présenter leur candidature à l'élection présidentielle. Certains partis d'opposition, notamment l'Alliance électorale, qui regroupe plusieurs partis politiques de l'opposition, ont approuvé la ferme volonté déclarée par le Gouvernement d'appliquer à la lettre la clause relative à la résidence.

12. Le 2 janvier 2003, la Commission électorale a publié son calendrier électoral, qui prévoit que la campagne électorale sera ouverte le 20 juin et durera jusqu'au 13 octobre, le scrutin ayant lieu le 14 octobre. Toutefois, la Commission électorale doit indiquer si l'inscription sur les listes électorales, la campagne et le scrutin auront lieu dans les zones paralysées par le conflit ainsi que les modalités de ces diverses opérations, et comment la représentation des comités récemment créés sera assurée en l'absence de recensement national. La question de la composition de la Commission électorale elle-même n'est toujours pas réglée, de nombreux dirigeants

de l'opposition prétendant que cette dernière est actuellement dominée par le parti au pouvoir, le National Patriotic Party.

13. Malgré ces difficultés, l'ancien Président du Sénat, M. Charles Walker Brumskine, membre du Liberian Unification Party, M. Marcus Dahn, membre de l'United People's Party et Mme Ellen Johnson-Sirleaf, de l'Unity Party, sont récemment rentrés au Libéria pour préparer l'élection présidentielle.

## **V. Situation des droits de l'homme**

14. Les préoccupations concernant la situation des droits de l'homme au Libéria concernent toujours essentiellement les activités de la cellule antiterroriste et de la police nationale, qui sont constamment accusées d'harcéler la population civile à la poursuite de prétendus complices des rebelles du LURD. En conséquence, des arrestations et détentions arbitraires ont eu lieu, mais les détenus sont habituellement relâchés, à la fois parce que les accusations portées contre eux ne sont pas confirmées et en raison des pressions exercées par les associations de défense des droits de l'homme et autres groupes de la société civile. À l'heure actuelle, deux éminents défenseurs des droits de l'homme accusés de trahison demeurent emprisonnés. M. Hassan Bility, journaliste arrêté en juin 2002 pour avoir prétendument participé au complot visant à assassiner le Président Charles Taylor, a été libéré et envoyé en exil aux États-Unis en décembre 2002. En outre, deux responsables de l'Inter-Religious Council of Liberia (IRCL), organisation de la société civile qui s'est activement employée à aider à conclure un accord de paix entre le Gouvernement et le LURD, ont été récemment arrêtés et accusés de trahison. Bien qu'ils aient été ultérieurement libérés, cet incident a suscité une angoisse croissante dans l'ensemble du pays.

15. L'experte indépendante nommée par la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de sa procédure confidentielle 1503 s'est rendue au Libéria du 16 au 21 décembre 2002. Elle s'est déclarée préoccupée par les violations des droits de l'homme commises par les services de sécurité dans ce qu'elle a considéré comme un climat d'impunité générale. Elle a également critiqué l'emploi d'enfants soldats par les deux parties au conflit libérien et souligné la nécessité de renforcer l'éducation dans le domaine des droits de l'homme à la fois au sein de la population civile et auprès des services de sécurité.

## **VI. Situation humanitaire**

16. Le conflit qui déchire le Libéria a créé des déplacements massifs de civils, environ 180 000 déplacés se trouvant actuellement dans des camps et des dizaines de milliers d'autres s'étant installés illégalement dans les communautés d'accueil. Les troubles civils dans la Côte d'Ivoire voisine ont imposé un fardeau humanitaire supplémentaire au Libéria étant donné que des milliers de réfugiés libériens vivant en Côte d'Ivoire ont été contraints de rentrer chez eux, suivis par des milliers d'Ivoiriens fuyant les combats dans leur propre pays. En outre, le Libéria continue d'héberger quelque 17 000 réfugiés sierra-léonais qui vivent dans des camps situés à la périphérie de Monrovia.

17. Face à l'afflux massif des rapatriés et réfugiés de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement libérien a décidé dans un premier temps de fermer sa frontière commune avec la Côte d'Ivoire, apparemment pour empêcher les rebelles libériens de pénétrer en Côte d'Ivoire en vue de prêter main forte aux insurgés ivoiriens qui s'étaient emparés de l'ouest du pays. Du fait de cette mesure, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a eu du mal à aider les réfugiés et rapatriés à franchir la frontière à la recherche d'une sécurité relative au Libéria. En décembre 2002, après la réouverture par le Gouvernement de la frontière à des fins humanitaires, on a estimé que 69 000 personnes, pour la plupart des rapatriés libériens, étaient entrées au Libéria.

18. À peu près la moitié seulement des besoins humanitaires les plus élémentaires du Libéria ont été satisfaits, en particulier parce qu'il n'a pas été répondu de manière suffisamment généreuse aux nombreuses demandes d'assistance et que les agents des organismes humanitaires continuent de ne pas avoir accès aux déplacés qui se trouvent isolés par les combats se déroulant dans plusieurs régions du pays.

## VII. Observations

19. Alors que les élections approchent, le Libéria se trouve à la croisée des chemins. Il peut ou bien s'engager sur le chemin d'une paix et d'un progrès durables dans le cadre d'une gouvernance démocratique renforcée, ou bien rester embourbé dans les conflits et la pauvreté, avec les conséquences néfastes que cela implique pour sa population et pour la sous-région.

20. La première chose à faire est de cesser les combats. Le dialogue reste le seul moyen de créer les conditions nécessaires à des élections sans violence et, au-delà des élections, à un avenir plus prometteur pour un pays dont la population n'a que trop souffert. À cet égard, je tiens à saluer les initiatives locales et régionales qui ont permis au Gouvernement et aux LURD d'engager un dialogue.

21. La crise persistante dans la Côte d'Ivoire voisine occupe aujourd'hui le devant de la scène et retient toute l'attention de l'organisation régionale, la CEDEAO, et de la communauté internationale. La dimension sous-régionale du conflit au Libéria est maintenant patente, avec des informations faisant état de la participation de groupes armés libériens aux hostilités en Côte d'Ivoire dans l'un et l'autre camps. L'afflux de réfugiés libériens et les incursions de groupes armés qui ont été signalés récemment en Sierra Leone rendent ce pays plus vulnérable à une éventuelle déstabilisation. La présence de la Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone constitue la meilleure garantie pour la fragile paix et la stabilité dont jouit ce pays. Le conflit en Côte d'Ivoire et les combats au Libéria ont jeté sur les routes des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui cherchent aujourd'hui un asile dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Le degré d'implication militaire des pays voisins dans les combats au Libéria et en Côte d'Ivoire n'est pas encore clair.

22. Ni le Gouvernement ni les LURD n'ont vraisemblablement les moyens de remporter la victoire dans le conflit au Libéria. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un conflit dans le cadre duquel le groupe rebelle des LURD est résolu à s'emparer du pouvoir par des voies non constitutionnelles, contrairement à la décision prise par l'Union africaine, la CEDEAO et la communauté internationale de ne pas reconnaître et de ne pas encourager la prise du pouvoir par des moyens non

démocratiques. Il est clair que ce groupe rebelle bénéficie dans une certaine mesure d'un appui militaire extérieur. La communauté internationale doit condamner cet appui, qui n'a eu jusqu'à maintenant pour résultat que le déplacement à grande échelle de civils innocents, et notamment de femmes, d'enfants et de vieillards, la mort de milliers de personnes et la destruction aveugle d'équipements publics et de biens privés. Si des mesures décisives ne sont pas prises pour mettre un terme à cette situation dramatique, une crise humanitaire et économique généralisée risque d'engloutir toute l'Afrique de l'Ouest.

23. J'appelle l'attention des membres du Conseil de sécurité sur deux lettres datées du 18 février 2003 et leurs pièces jointes, que le Président Charles Taylor a adressées au Président du Conseil. La première de ces lettres soutient que la Guinée a apporté un appui militaire et autre aux LURD. La deuxième se réfère aux sanctions imposées au Libéria depuis 23 mois en vertu des résolutions 1343 (2001) et 1408 (2002) du Conseil.

24. Le Groupe international de contact sur le Libéria, qui doit se réunir au Siège de l'Organisation le 28 février 2003, offre à la communauté internationale le meilleur moyen d'engager un dialogue constructif avec le Libéria, de dégager le plus rapidement possible une solution globale à la crise dans ce pays, et de résoudre les tensions entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano. Le moment venu, le Groupe de contact devrait aussi pouvoir aider le Libéria à créer des conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières.

25. J'engage vivement les membres du Conseil de sécurité à appuyer les efforts déployés par le Groupe de contact pour rétablir la paix au Libéria. J'engage également ceux des membres du Conseil qui disposent d'une influence sur le Libéria et sur les pays limitrophes à amener les trois pays membres de l'Union du fleuve Mano à chercher à régler la crise au Libéria par des voies pacifiques et par le dialogue.

26. Dans les limites imposées par son mandat et par la situation sur le terrain, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) continuera d'apporter son concours au Groupe de contact et aux autres intervenants dans leur recherche de la paix. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que des progrès ont été faits dans le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libérien sur le nouveau mandat du BANUL.

27. Enfin, étant donné l'intérêt constant qu'il manifeste pour le Libéria et les Libériens et sa conviction affichée que la paix dans ce pays mettrait fin aux souffrances de la population libérienne et jetterait les fondations d'une paix durable dans la région, le Conseil de sécurité voudra peut-être décider d'exécuter le plus rapidement possible son projet de mission au Libéria et dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest, y compris la Côte d'Ivoire. Cela permettrait au Conseil d'analyser par lui-même la situation en vue de décider quelle serait la meilleure façon pour lui de collaborer avec la CEDEAO et le Groupe international de contact sur le Libéria pour fournir l'assistance nécessaire au règlement des diverses crises qui menacent aujourd'hui l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.